



Vente immobilière : mandat non résilié

Par **Jacky**, le **30/04/2010** à **18:02**

Bonjour.

J'expose mon problème ici en espérant trouver une réponse car il me semble que je suis dans une impasse.

J'ai mandaté une agence pour vendre un garage (mandat non-exclusif) et j'ai réussi à le vendre par moi-même. Le problème est que l'agence a trouvé un acheteur quelque temps après et que je ne l'avais pas prévenu.

Je n'ai pas signé de compromis avec mon client direct mais un papier autorisant le notaire à faire les démarches nécessaires pour la vente.

De l'autre côté, le gérant de l'agence refuse de laisser tomber la vente avec son client, il en fait une affaire de principe et me dit qu'il portera l'affaire à son service juridique si je ne viens pas signer le compromis lundi après-midi.

Il me dit que l'affaire sera portée au tribunal et que je risque de payer sa commission + 10% à l'acheteur + les frais d'avocat + des dommages et intérêts.

Tout est déjà bien engagé du côté du notaire et l'acheteur ne veut pas renoncer à son achat.

Que dois-je faire ?